



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

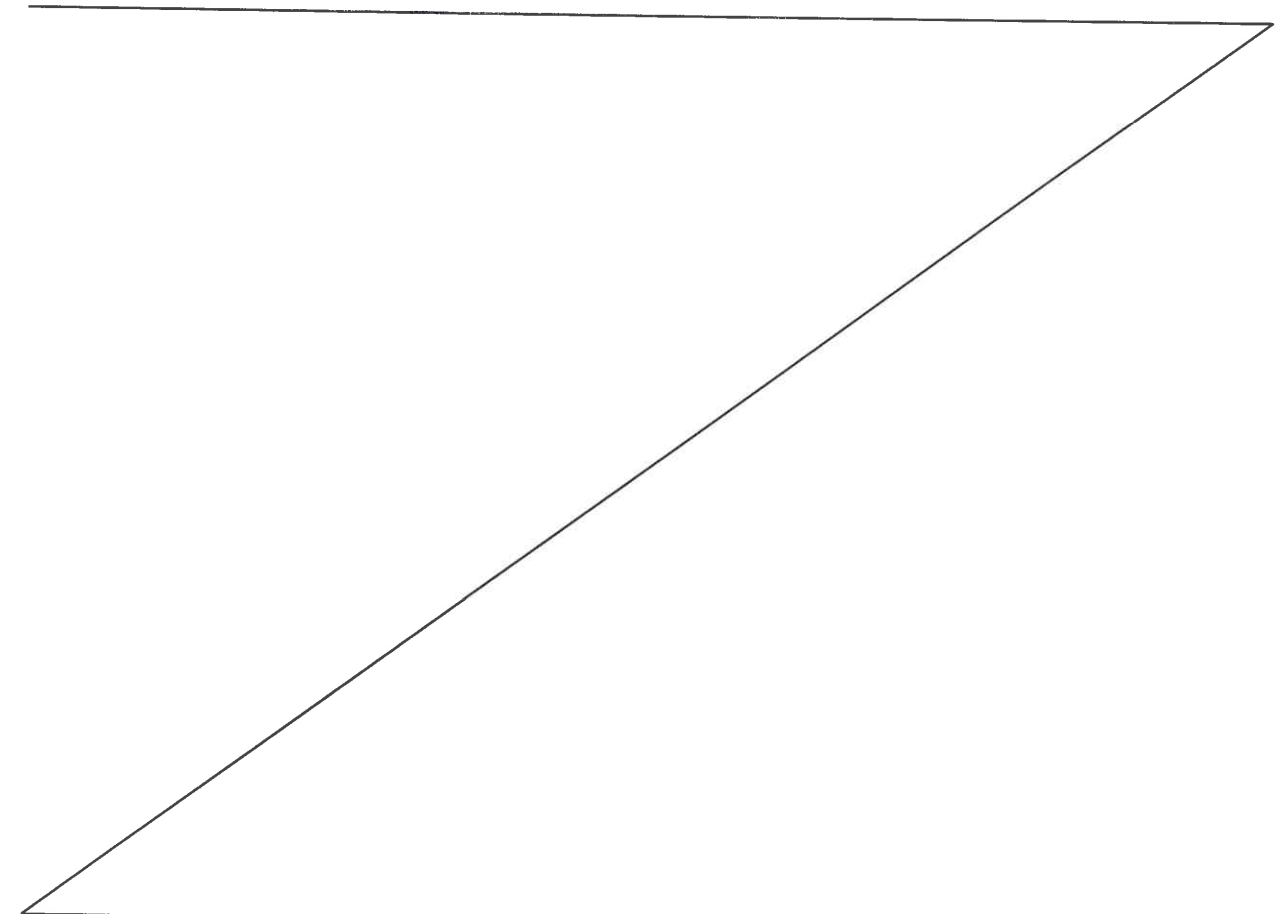
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 9 décembre 2019 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement numéro 663 Décrétant l'imposition des taxes, permis et compensation pour l'année 2020.

Ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.



DONNÉ àAscot Corner.....ce...13^e.....jour de.....décembre... de l'an deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 décembre 2019, entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de décembre 2019.

Directeur général et secrétaire-trésorier